

Teresa Szumlewicz

LES PROBLÈMES QUI ASSURENT LE SUCCÈS
– AUTOUR DE *L'ACCUSÉE* DE MICHEL DE SAINT PIERRE¹

Attentif à son temps dont il se veut le témoin, Michel de Saint Pierre prend pour thème de ses romans et ses essais les grands problèmes qui divisent notre époque et les conflits qui la blessent. Mais la position d'un écrivain à la manière de Gilbert Cesbron² ne lui suffit pas: Saint Pierre a aussi l'ambition d'être un prophète, c'est-à-dire „un homme capable de saisir, d'attraper les lambeaux d'avenir épars autour de nous et d'en tirer parti”³. Ses *Nouveaux Prêtres*⁴ anticipèrent une discussion sur l'évolution progressive de l'Eglise catholique; *La Nouvelle Race*⁵ et *L'Ecole de la Violence*⁶ annoncèrent en quelque sorte les événements de 1968; dans *Le Milliardaire*⁷ on entrevoit ce que peut devenir le règne de l'ordinateur; dans l'ombre de l'héroïne de *L'Accusée*, c'est le monde de la justice et des prisons que nous avons l'occasion d'explorer. Et si l'on prend en considération que le roman paraît en 1972, au moment même où ce genre de problèmes se pose avec une acuité toute particulière, on voit bien pourquoi il a vite figuré sur la liste des best-sellers français. Il serait néanmoins trop simple de réduire le succès de *L'Accusée* au

¹ Voir note biographique de l'article: T. Szumlewicz, „*L'Accusée*” de Michel de Saint Pierre – étude générique, „Acta Universitatis Lodziensis”, 1986, Folia Litteraria 17, pp. 269–279.

² Gilbert Cesbron (1913–) romancier, essayiste et dramaturge. Il se veut le témoin lucide mais plus encore fraternel, de son temps; il prend pour thème de ses romans de grands problèmes comme celui de l'enfance incomprise, inadaptée, délinquante (*Les Innocents de Paris*, *Notre prison est un royaume*, *Chiens perdus sans collier*, *C'est Mozart qu'on assassine*) ou comme celui de l'évangélisation des masses ouvrières (*Les saints vont en enfer*) – d'après: *Dictionnaire de la littérature française contemporaine*, Paris, Larousse, 1966, pp. 66–67.

³ Définition donnée par Michel de Saint Pierre à Daniel Lasagne: D. Lasagne, *Michel de Saint Pierre – un romancier en cour d'assises*, [dans:] M. de Saint Pierre, *L'Accusée*, Paris, Grasset, 1972, p. 20.

⁴ *Les Nouveaux Prêtres*, roman, Paris, La Table Ronde, 1964.

⁵ *La Nouvelle Race*, essai, Paris, La Table Ronde, 1961.

⁶ *L'Ecole de la Violence*, essai, Paris, La Table Ronde, 1962.

⁷ *Le Milliardaire*, roman, Paris, Grasset, 1970.

choix du sujet qui passionnait toute la France et qui – chose importante – ne constitue qu'une trame de l'action.

L'Accusée est l'histoire d'une jeune femme, Carol Mansigny, qui depuis 15 ans est l'épouse fidèle mais malheureuse de Laurent, financier d'une banque. Cet homme est un „salaud infect”, un coureur hypocrite, préservant au mieux les apparences. Lorsque sa désinvolture sadique risque de compromettre l'éducation des deux enfants, Carol quitte imprudemment le foyer conjugal sans se rendre compte qu'elle sera en faute à la fois devant le *Code pénal* et devant le *Code civil*. Accusée bientôt par son mari d'avoir déserté le domicile conjugal et d'avoir commis un adultère qu'en réalité elle n'a pas commis, elle se voit privée par le tribunal de la garde de ses enfants. C'est le comble! Carol tue son mari à coups de revolver et se constitue prisonnière. La plus grande partie du roman nous la montre désormais aux prises avec la machine judiciaire. La Cour d'assise condamne Carol à cinq ans d'emprisonnement avec sursis ce qui lui permet de retrouver la liberté après seize mois de préventive.

Michel de Saint Pierre ne recommande pas, certes, aux femmes trahies de tuer leur mari infidèle. Bien loin de cela il fait simplement dévier le problème pour pouvoir plaider les bonnes causes, telles la réforme judiciaire et l'amélioration du système pénitentiaire. Ce qui est pourtant le plus intéressant de l'histoire, pour ne pas dire le plus surprenant, c'est que l'auteur ait pu s'en servir pour argumenter en faveur de l'égalité des droits entre les sexes. Se montrant l'avocat des femmes et le propagateur de leur libération et égalité sur tous les plans de la vie, Saint Pierre suit, avec son ouvrage, le chemin du succès et gagne aussitôt la sympathie des lectrices et des progressistes français. Il est bon de rappeler que la femme française, par rapport à l'homme, se trouve encore aujourd'hui dans une situation d'infériorité sur le plan économique, politique et surtout juridique. Il est de notoriété publique que les Françaises ont dû lutter pour conquérir l'égalité, mais cette conquête a été plus lente en France que dans d'autres pays européens. Il y existe une certaine conception traditionnelle du rôle de la femme, transmise par la religion et les coutumes, exprimée dans la loi, les moeurs et les habitudes. Cette conception veut voir la femme au foyer dans son rôle domestique, veut la „protéger” en la mettant sous la tutelle de son mari. Cette conception, enracinée profondément aussi dans l'esprit de l'héroïne romanesque, l'a contrainte à laisser faire son mari. Dès le début de la vie commune

Carol n'avait plus opposé la moindre résistance à la maturité de cet homme, à ses exigences sexuelles [...], à sa féroce expérience de la vie et des femmes, à ses mensonges [...], à ses impudentes trahisons – ni surtout, aux possibilités incalculables de son mépris⁸.

Laurent lui a refusé d'avoir plus de deux enfants tout en sachant que sa femme adore être enceinte et ressentir „cette présence [du bébé], cette chaleur intime,

⁸ M. de Saint Pierre, *L'Accusée*, Paris, Grasset (Livre de Poche), 1972, pp. 15–16.

cet engourdissement bienheureux"⁹. Carol s'est soumise. Il l'a éloignée de la sculpture, bien que les critiques lui eussent prédit une carrière singulière. Elle a renoncé à ses ambitions artistiques. Privée de sa propre source de revenus, la voilà dépendante matériellement de son mari. Restée une esclave de la conception traditionnelle de la famille, elle ne voulait pas avouer les mobiles de son crime même pendant les interrogatoires afin de ne pas profaner la mémoire de Laurent – chef de famille.

Il ne faut pas oublier que ce n'est que depuis 1965 que l'on a voté en France les nouvelles règles matrimoniales et l'administration des biens personnels. À la suite de ces changements le mari a cessé d'être le „chef de communauté”, mais les vieilles habitudes sont enracinées encore aujourd'hui dans l'esprit des femmes: Caroline Mansigny, sa mère, ses voisines de la Cité Montespain, où elle s'est retirée, en sont l'exemple romanesque. S'il est certain toutefois que la période du „sois belle et tais-toi” est terminée, il n'en reste pas moins vrai que l'inégalité entre les sexes persiste encore sur le plan juridique. Le *Code civil...* napoléonien, modifié un peu en 1965, paraît le vrai responsable de cette situation. Bien que de l'eau ait coulé depuis Napoléon, l'état d'esprit ne s'améliore pas trop et les hommes se cramponnent toujours à leurs vieux privilèges. Cependant, comme s'il voulait réhabiliter son sexe, Michel de Saint Pierre crée dans *L'Accusée* le monde des hommes qui deviennent les avocats des femmes. Quelle conception astucieuse du point de vue psychologique! Parmi ceux qui prennent la défense de la femme on peut citer le juge Thirel, l'avocat Michel Le Hucheur ou bien le maître Sénard-Balivière. René Damiens, lui aussi, désapprouve la société française d'aujourd'hui qui classe la femme parmi les êtres inférieurs et qui accepte une législation permettant à l'homme de tromper impunément son épouse. Comment expliquer, sinon par l'alliance entre un escroc et une société faite pour lui – suggère René – que l'adultère de l'homme n'est jamais passible de prison. Son infidélité n'est passible que d'une amende et seulement dans le cas où le mari entretient une concubine au domicile conjugal. L'adultère de la femme, par contre, entraîne son emprisonnement, où que ce soit, parce que le code pénal le juge pour un „délit”. Et comme la police ne peut intervenir que selon les lois, nous en arrivons au paradoxe suivant:

si un homme veut faire constater l'adultère – présumé – de sa femme, il recourt aux soins d'une police privée, après quoi la police officielle n'a plus qu'à dresser un constat; en revanche, si l'homme trompe sa femme, la police officielle n'a pas le droit d'intervenir, puisque l'adultère du mari n'est pas un délit[...]¹⁰.

⁹ *Ibidem*, p. 14.

¹⁰ D. Lasagne, *op. cit.*, p. 5.

Comme si ce n'était pas assez, se rallie à cette injustice l'opinion publique qui, étant indulgente pour les conquêtes féminines d'un homme, injurie toujours une épouse infidèle. Rappelons ici, à l'appui de ces faits, l'affaire de la descente et du constat chez Caroline Mansigny, le comportement des policiers pénétrant dans les chambres de celle-ci, leur fausse bonhomie, leurs regards glacés et accusateurs, tout le puritanisme bourgeois, toute l'hypocrisie sociale dont Carol s'est convaincue durant le procès.

L'inégalité juridique entre les sexes est bien visible lorsqu'on examine certains articles du *Code pénal* et du *Code civil*¹¹. Il en résulte qu'une femme qui abandonne sans motif grave, pendant plus de deux mois, la résidence familiale et qui ne peut pas prouver que cette résidence présente pour la famille des inconvénients graves, risque d'être punie d'une peine d'emprisonnement de trois mois à un an. De plus, elle peut être privée de la garde des enfants. L'exemple de Madame Mansigny le prouve. Laurent Mansigny changeait de femmes comme de cravates. Lorsqu'il a poussé son impudence à l'extrême en faisant venir chez lui l'une de ses maîtresses et en la traitant ouvertement en concubine devant sa propre femme, Carol l'a quitté. Elle l'a fait impulsivement, sans aucune précaution. Après deux mois d'absence, son mari a engagé les affaires de telle manière qu'elle devait se présenter au juge et expliquer les causes de sa fuite. Puisqu'elle ne possédait pas de dossier: ni témoins, ni preuves contre son mari, et qu'elle ne pouvait pas repousser les reproches de celui-ci, le tribunal l'a jugée coupable d'avoir détruit le foyer conjugal. Les enfants sont déjà grands, le juge trouve donc tout naturel de priver Carol de ses droits maternels.

On voit bien par ce qui précède que, contrairement aux idées habituellement répandues, la femme française non seulement n'a pas trouvé sa véritable place dans la société d'aujourd'hui, mais qu'elle est, en plus, mal défendue par des lois retardataires. En présentant la loi française comme héritière des lois romaines, faites par des hommes et pour des hommes, Saint Pierre souligne la nécessité de la réforme judiciaire, laquelle apporterait l'égalité totale des droits de la femme et de l'homme. Ainsi l'auteur passe très habilement de la problématique sociale à une vive critique de cette institution périmée, inadaptée à notre temps qu'est l'appareil judiciaire.

La réforme judiciaire est l'une des bonnes causes en faveur desquelles plaidait Michel de Saint Pierre. Il serait néanmoins faux de limiter cette réforme uniquement à la promulgation de l'égalité entre les sexes. Si l'on pénètre le monde de la Justice présenté dans *L'Accusée* on s'aperçoit vite que les reproches faits dans le livre à la Justice, cette „vieille dame un peu sourde”, vont dans plusieurs directions.

¹¹ L'article 357-1 du *Code pénal* et des articles 213 et 215 du *Code civil* – cités dans *L'Accusée* (Livre de Poche), p. 35.

Le scandale de la „Société française de Placement”, dont le juge Thirel parle dès le premier chapitre, non seulement engage la polémique sur la „justice de classe” et sur la „justice pour les riches”, mais soulève encore la discussion sur la magistrature française. Il est de notoriété publique qu’il y a trois pouvoirs: l’exécutif, le législatif et le judiciaire. Mais est-il juste de parler de ce dernier, si chacun sait que les juges sont presque désarmés devant la délinquance financière et que la magistrature n’est pas libre? Le fait que le pouvoir politique intervient dans la nomination et l’avancement du magistrat est un secret de polichinelle. Les juges, les magistrats, les avocats figurant dans *L’Accusée* avouent tous que leur profession se dégrade et se dévalue. Est-ce seulement leur faute? D’après le conseiller Sait-Galaix, président des Assises de Paris, c’est le Système qui en est responsable et qui considère les magistrats comme des fonctionnaires. Il constate aussi que le monde du XX^e siècle est plein de gens affamés de pouvoir judiciaire pour ne pas perdre le contrôle. Ainsi le monde s’achemine très vite vers des structures policières. Ainsi la Politique digère-t-elle successivement le Judiciaire.

Pour sortir de l’impasse il est nécessaire d’introduire une réforme. Assurer l’indépendance de la magistrature, faire régénérer un véritable pouvoir judiciaire est devenu, d’après Saint Pierre, un principe fondamental de cette réforme proposée. Dans *L’Accusée* ce sont Saint-Galaix et le juge Thirel qui la préparent et ne voient qu’un seul moyen pour la réaliser: tout d’abord ils proposent de mettre à la tête de la magistrature le plus haut magistrat de France, inamovible et coopérant avec le Conseil Supérieur de la Magistrature. L’augmentation du nombre de magistrats doit nécessairement suivre cette nomination. Sinon, les magistrats continueront à déléguer leurs fonctions à la police qui, malheureusement, fait leur métier à sa propre manière. La réforme proposée par ces deux représentants de la justice admet aussi l’amélioration de la formation des magistrats, la simplification des procédures et l’affermissement des droits de la défense, „notamment en aménageant les vingt-quatre heures de garde-à-vue qui livrent pieds et poings liés à la police un justiciable désarmé, affolé, privé de ses soutiens et de son avocat”¹². On y postule également la recherche loyale et active des preuves en dehors de l’accusé, l’aménagement du secret de l’instruction ainsi que l’indépendance du juge d’instruction par rapport au ministère.

Esquissé par Saint Pierre, le projet de la réforme judiciaire semble être de son temps et comme tel aurait pu obtenir l’approbation aussi bien aux yeux du lecteur s’intéressant à ce genre de problèmes que dans le cercle de magistrats. Il reste significatif que l’auteur, lui-même, doute de la réalisation du projet car il ne croit pas trop „à l’honnêteté du Pouvoir politique lorsqu’il s’agit de réduire son propre empire [...] et moins encore à la sagesse du Parlement”¹³. Paraît

¹² M. de Saint Pierre, *L’Accusée* (Livre de Poche), pp. 221-222.

¹³ *Ibidem*, p. 219.

réalisable cependant cette partie de la réforme qui apporte des modifications à la procédure de divorce et à la réalisation d'enquêtes.

Par l'action en divorce des Mansigny, Michel de Saint Pierre démontre et critique en même temps la lenteur de la justice. Afin de divorcer il faut attendre un an, parfois même plus. En France on n'accorde le divorce que dans des cas très rares, garantis par l'article 232 du *Code civil*. D'autre part l'action elle-même se fait trop promptement, en résultat de quoi des demandeurs sont privés de toutes les chances d'expliquer leur attitude. Comme dans le cas de Madame Mansigny, le juge n'a pas souvent assez de temps pour lire en entier les déclarations signées par le tribunal. Choquée par le fait que le magistrat ignore son affaire, „frappée d'ahurissement comme d'un coup de massue, Carol regarda le juge sans trouver [un mot]"¹⁴.

L'ignorance pareille est inadmissible, spécialement dans le cas d'un fonctionnaire chargé d'appliquer les lois et de rendre la justice. Ne prétend-il pas prendre les décisions les plus graves car changeant la vie des demandeurs pour des années? Une bonne justice peut être rapide, mais jamais hâtive – remarque Saint Pierre, tout en faisant connaître par l'action de *L'Accusée* une autre imperfection de la procédure, à savoir la lenteur qui se manifeste dans la réalisation d'enquêtes. Ludovic Le Beignet et Caroline Mansigny ont attendu un an et demi la faveur d'être jugés. Il est donc tout à fait naturel que cette procédure scandaleuse, étant une réfutation de la démocratie et des Droits de l'Homme, soit devenue l'objet des attaques de Saint Pierre. La façon dont la Justice traite les gens, elle-aussi, laisse beaucoup à désirer. Il paraît que celle-ci, au lieu d'aider les accusés, cherche à les humilier et qu'elle garde encore aujourd'hui une barbarie inexplicable. L'exemple de Madame Mansigny le prouve. Les vingt-quatre heures légales de garde-à-vue durant lesquelles elle a subi la privation scandaleuse de tout conseil, de tout contact ami ont évoqué en elle le sentiment effroyable de l'abandon total à la police. La reprise sempiternelle des interrogatoires a vite fait de cette femme intelligente une sorte de mécanique humaine, „tout juste bonne à répéter les mêmes choses, à décliner son identité, à parler de son enfance, de son collège, de ses études universitaires, de ses maîtres, de la situation modeste de ses parents qu'elle avait perdus très jeune, et des amis qu'elle ne voyait plus – à décrire en grand détail la scène du meurtre de son mari, à subir, sans répondre, des questions qui la faisaient frémir sur son intimité conjugale avec Laurent"¹⁵. Dans les yeux des policiers lui hurlant au visage, la tutoyant, l'interrogeant avec un sourire mauvais, Carol ne voyait que l'implacable passion des chasseurs ce qui a aggravé encore sa détresse.

¹⁴ *Ibidem*, p. 63.

¹⁵ *Ibidem*, p. 133.

Menée d'un point à un autre comme une bête passive, livrée aux rouages impersonnels de la machine, tourmentée par des gens experts à tourner les couteaux dans les plaies, privée de toute initiative personnelle, humiliée jusqu'aux fibres, elle passait par des sentiments alternés de résignation et de révolte¹⁶.

C'est ainsi que l'analyse thématique du roman nous conduit vers le sujet qui bouleversait le plus l'opinion publique française des années 70: le système pénitentiaire. Michel de Saint Pierre se veut le premier écrivain enquêtant en France sur la réforme pénitentiaire, et il l'avoue dans l'interview accordée à Daniel Lasagne. Le premier, il a osé présenter aux lecteurs le monde des prisons si honteux pour chaque pays car dévoilant d'une part l'impuissance de la loi et d'autre part les méthodes discutables de resocialisation. La composition de *L'Accusée* a été précédée par un long travail préparatoire. Pendant une année et demi, Saint Pierre a visité un certain nombre de prisons comme Fresnes, La Santé, Sceaux ou la Petite Roquette. Afin de compléter le tableau de la situation, il a interrogé plusieurs détenues politiques, deux détenues de droit commun, une ancienne surveillante de Roquette ainsi que des avocats y visitant leurs clientes¹⁷. Rien donc d'étonnant à ce que son „Accusée” contienne le tableau saisissant, car authentique, de la vie dans une prison de femmes. C'est dans cette authenticité entre autres qu'on peut épier le succès du roman.

La prison – lieu bien connu par Caroline Maigny qui y a passé dix-huit mois; lieu où l'on traite les détenues comme des bêtes; théâtre amer qui, au lieu d'éduquer, déprave. C'est là qu'on note le plus grand nombre de dévoyées. Ne pouvant pas satisfaire leur instinct biologique, les prisonnières deviennent assez souvent homosexuelles. L'héroïne de *L'Accusée* voyait bien des fois ce triste spectacle – les femmes collées l'une à l'autre, bouche à bouche, et mimant les gestes de l'amour. Au cours de son séjour en prison, Caroline s'est rendue compte de toute démoralisation de cette institution. L'horaire de la prison paraissait insister sur la rééducation par le travail. Rien de plus faux quand même. Sous la garde silencieuse et calme d'une bonne soeur, les détenues faisaient les travaux imbéciles, témoignant de la stupidité de l'administration pénitentiaire. Combien de fois Carol les a vues enfilet des ficelles dans des étiquettes et ceci avec une lenteur extraordinaire. Personne n'essayait même de leur apprendre un métier, de rendre utile leur travail, de former chez elles le sentiment du devoir et de la responsabilité. On cultivait toutefois d'autres sentiments, tels la veulerie, la paresse et la peur, cette peur que l'on ressent même dans l'odeur d'une geôle.

¹⁶ *Ibidem*, p. 134.

¹⁷ D. Lasagne, *op. cit.*, p. 11.

À dire vrai, c'était beaucoup plus qu'une odeur; c'était un foyer de corruption et de relents immondes, exhalés de la cuvette des w-c, des murs, de cette chose innommable qui devait être un matelas; c'était le chaud parfum des crasses de corps et d'âmes, et des désespoirs, et des haleines de bouches malades; c'était le rem-ugle d'un entassement de misère, qui rayonnait¹⁸.

Dans sa critique du régime pénitentiaire Saint Pierre va jusqu'à blâmer les peines presque moyenâgeuses, appliquées souvent aux détenues révoltées contre la nourriture ou bien contre la façon de les traiter. Pour mieux illustrer toute atrocité de ces peines, Saint Pierre „expédie” au cachot une compagne de prison de Caroline Mansigny. Il n'y a rien de plus barbare que le mitard – crie Saint Pierre dans les pages de son roman – rien de plus infâme que cette mesure, en vigueur à l'époque et répandue en particulier dans les prisons de femmes. Tout d'abord on met à une émeutière une „robe de bure”, faite de grosse toile qui râpe le corps, une robe pénible qui descend jusqu'aux pieds et qui a des manches énormes. On conduit ensuite la malheureuse à une espèce de cave, très mal aérée. Une toute petite fenêtre sale rend impossible le contact visuel avec d'autres prisonnières. La révoltée y reste toute seule avec son délire, munie d'une seule petite couverture, privée de travail et de possibilité de parler avec quelqu'un, pourvue d'une nourriture encore plus ignoble que la nourriture habituelle des prisonnières.

La bouffe, elle est dix fois plus infecte que la gamelle ordinaire! – fit une des détenues qui a subi ce cauchemar – Tu peux pas y croire? C'est officiel. Et encore [les surveillantes] te font sauter un repas de temps en temps. Comme ça, pour rigoler¹⁹.

N'oublions pas que, brutalisées de cette manière-là au mitard, les détenues peuvent prendre en haine toute la société. Au surplus, il est même difficile de s'imaginer qu'une chose pareille soit admissible en France, dans un pays qui se croit évolué. Il est évident que Michel de Saint Pierre ne demande pas que la prison soit un centre de repos, mais il veut que l'on y traite les gens humainement. Semblent justes aussi sa proposition de distinguer le „criminel occasionnel” du „truand irrécupérable” ainsi que le postulat de modifier totalement le recrutement, la formation et l'état d'esprit des gardes et surveillantes.

L'Accusée de Michel de Saint Pierre a eu un grand retentissement en France et a fait même l'objet de plusieurs traductions. Du succès de l'auteur témoigne également le fait d'imprimer son ouvrage dans une collection de Livre de Poche.

Las des grands problèmes, des grands „engagements” humains de même que de la littérature trop intellectuelle, le lecteur rêve parfois d'en revenir aux

¹⁸ M. de Saint Pierre, *L'Accusée* (Livre de Poche), p. 148.

¹⁹ *Ibidem*, p. 231.

petits drames de la vie quotidienne, aux sujets qui passionnent l'opinion publique. Et Michel de Saint Pierre, ce représentant du nouveau réalisme, nous fait goûter cette existence journalière.

Dans l'une des interviews accordée à Daniel Lasagne l'auteur de *L'Accusée* constate qu'il a voulu d'abord et avant tout raconter l'histoire pathétique d'une femme qui s'est trouvée dans les filets que lui tend un homme, dans ceux de son amour et de la société. Effectivement, la vie de Caroline Mansigny est le **d r a m e d ' u n e f e m m e** qui se trouve dans une situation d'infériorité par rapport à l'homme et ceci sur tous les plans de sa vie. Cette histoire entraîne logiquement une réquisition de la promulgation de l'égalité absolue entre les sexes. Mais l'histoire de Carol est aussi le **d r a m e d ' u n e é p o u s e** fidèle et malheureuse d'un homme perfide qu'elle aime malgré tous les défauts et la cruauté de celui-ci. Se voyant de plus en plus trahie et bafouée, l'héroïne décide de divorcer avec ce mari indigne. Et l'action en divorce des Mansigny n'a servi à Saint Pierre que de prétexte pour critiquer la lenteur de la justice ainsi que pour démontrer à quel point la loi française contemporaine est héritière des lois romaines et du *Code Napoléon*, nommé par Saint Pierre le „misogyne célèbre”. C'est enfin le **d r a m e d ' u n e m è r e** privée injustement de la garde de ses enfants et prête à tout, même à commettre le crime, pour les récupérer.

Michel de Saint Pierre doit le grand succès de *L'Accusée* au caractère unique de l'ouvrage. Jusqu'au moment de le publier, il ne s'occupait jamais de problèmes qui pourraient se poser sur un plan politique. Toute cette chaîne thématique, développée parallèlement à l'action principale et dévoilant au vaste public la crise de la magistrature, l'intervention des Pouvoirs, l'épouvantable misère des prisons ou bien l'inégalité juridique entre les hommes et les femmes, affirme le progressisme de l'auteur en matière d'institutions et d'éthique. Réputé pour „conservateur”, Michel de Saint Pierre se révèle un vrai „révolutionnaire” grâce à ses projets de la réforme judiciaire et pénitentiaire, à sa critique de la mentalité sociale beaucoup plus sévère envers les femmes qu'envers les hommes.

Dans les années soixante-dix la justice française s'est trouvée au coeur du débat politique, elle a fait l'objet de discussions et d'attaques de l'opinion publique. Divorce, garde des enfants, régime pénitentiaire, système judiciaire et questions qui en découlent bouleversaient toute la société. Michel de Saint Pierre était le premier écrivain, rappelons-le, qui a essayé d'en parler dans les pages d'un roman. Et son *Accusée*, il faut le reconnaître, fut une tentative couronnée du succès: l'auteur n'a pas suivi l'actualité mais il l'a précédée!

Tout en reconnaissant l'importance de la problématique mise en oeuvre, il serait injuste envers Michel de Saint Pierre de réduire le succès de *L'Accusée* au choix des sujets d'actualité. La dernière partie du roman, par exemple, est très intéressante pour le lecteur par le fait de présenter cet extraordinaire théâtre qu'est un procès en cour d'assises. Il est vrai que la description de l'action en

cour d'assises semble un procédé littérairement usé, mais celui-ci, étant donné les émotions qu'évoque un protocole bien connu de l'action, notamment l'interrogatoire public, l'interrogatoire des témoins et les plaidoiries des avocats, plaît toujours. Au surplus, c'est une sorte de jeu romanesque qui invite le lecteur non seulement à participer au procès comme simple observateur, mais aussi à rivaliser avec les jurés par son propre jugement.

Le succès de *L'Accusée* réside enfin dans l'habileté de Saint Pierre en tant qu'écrivain. Ayant fait alterner quelques actions parallèles (Carol Mansigny: histoire de sa vie, du meurtre, l'emprisonnement et le procès en cour d'assises; la Justice: la crise de la Magistrature, la réforme judiciaire et celle du système pénitentiaire; l'inégalité entre les sexes; le procès d'un proxénète) il évite l'ennui car il impose au lecteur une grande concentration d'esprit. Grâce à l'étude approfondie des caractères humains il se révèle aussi un excellent psychologue, notamment de la mentalité féminine. Cela est dû au fait qu'il ne se contente pas d'observer, mais qu'il part à la recherche d'une vérité et des lois selon lesquelles fonctionne la „machine humaine”. Au surplus, l'affabulation est ficelée de main de maître, on dirait même de scénariste ayant vu sa technique de s'exprimer par les images. La vie de l'héroïne fût d'ailleurs filmée et la film a eu le même retentissement que le livre.

Chaire de Philologie Romane
Université de Łódź

Teresa Szumlewicz

PROBLEMY, KTÓRE ZAPEWNIĄJĄ SUKCES
– WOKÓŁ *L'ACCUSÉE* MICHELA DE SAINT PIERRE

Opublikowana w 1972 r. powieść Michała de Saint Pierre pt. *L'Accusée* (Oskarżona) szybko znalazła się na liście bestsellerów. O niewątpliwym sukcesie książki świadczy fakt przetłumaczenia jej na kilka języków, jak również telewizyjna ekranizacja losów głównej bohaterki.

„Oskarżona” to historia młodej kobiety, nieustannie zdradzanej i poniżanej przez męża. Gdy ten sprowadza do domu jedną ze swych kochanek, bohaterka wraz z dziećmi opuszcza dom. Z powodztwa męża zostaje jednak wkrótce wezwana przed oblicze sądu, który to, wobec braku dowodów zdrady męża, uznaje ją winną rozkładu pożycia małżeńskiego i rozbicia rodziny, w następstwie czego pozbawia ją praw rodzicielskich. Walka o dzieci kończy się tragedią: nie panując nad sobą, bohaterka zabija męża, po czym oddaje się w ręce sprawiedliwości. Przeważająca część powieści ukazuje nam odtąd kobietę zmagającą się z nieubłaganą machiną prawa, pozwala prześledzić kulisy śledztwa oraz zapoznać się z warunkami panującymi w więzieniach kobiecych.

Autorka artykułu podejmuje analizę tematyczną powieści, by wyłonić zagadnienia mające wpływ na jej niewątpliwy sukces. Z początkiem lat siedemdziesiątych Temida staje się przedmiotem debat politycznych, obiektem dyskusji i ataków opinii publicznej. Rozwody, prawo do opieki nad dzieckiem, system penitencjarny i sądowniczy – to tematy bulwersujące całą Francję. Saint Pierre zaś jest jednym z pierwszych, który na kartach powieści ostro krytykuje francuskie sądownictwo i więziennictwo oraz domaga się przeprowadzenia reform w tych dziedzinach. Autorka nie ogranicza jednak powodzenia powieści do poruszenia modnej tematyki, upatrując źródło sukcesu autora w argumentacji na rzecz zrównania praw mężczyzn i kobiet we wszystkich dziedzinach życia, w ukazaniu dramatu kobiety, żony i matki, w ciekawej konstrukcji akcji (przeplatanie różnych wątków, posługiwanie się filmową techniką obrazu) i bohaterów (duża znajomość psychiki kobiecej).